

Organiser l'accueil progressif des élèves dans les écoles à partir du 11 mai

- **le 28 avril** : Présentation du plan de déconfinement <http://www.assemblee-nationale.fr/>

Déclaration du gouvernement : stratégie nationale du plan de déconfinement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 [vidéo de la première séance publique](#)

- Introduction (13 :47 – 18 :15)
- Stratégie nationale buts recherchés et moyens pour les atteindre (18 :15 – 23 :33)
- Vivre avec le virus – PROTEGER (23 :33 – 30 :54)
 - TESTER (30 :54 – 35 :05)
 - ISOLER (35 :05 – 39 :30)
- Agir progressivement (39 :40 – 44 :45)
- Adapter la stratégie nationale localement L'ECOLE (44 :45 – 50 :37)
- Adapter la stratégie nationale ENTREPRISE, TRANSPORTS, VIE SOCIALE (50 :37 – 1 :05 :00)

Les principaux points présentés pour la stratégie nationale concernant l'ECOLE

- Introduction
 - Le confinement, étape nécessaire pourrait entraîner des effets délétères s'il dure trop longtemps.
 - Il faut procéder à un déconfinement selon une stratégie nationale.
- La stratégie nationale fixe les buts recherchés et les moyens pour les atteindre : 3 axes
 - vivre avec le virus et apprendre à s'en protéger
 - agir progressivement
 - adapter la stratégie nationale localement
- Vivre avec le virus – PROTEGER
 - Le port du masque dans certaines situations (transports) , à l'école pour les professionnels de l'éducation et les collégiens.
- Vivre avec le virus – TESTER
 - massifier les tests à la sortie du confinement (700 000 tests virologiques par semaine)
 - identifier les cas concrets ; mobiliser les généralistes/infirmiers et les brigades anti-contagions pour identifier les chaînes de contagions
- Vivre avec le virus – ISOLER
 - casser les chaînes de transmission du virus
 - isolées les personnes testées positives à domicile ou dans des hôtels réquisitionnés à cet effet
 - application « Stop-Covid » à l'étude, en cours de développement
- Agir progressivement par phases de 3 semaines
 - Déconfinement différencié soumis à un cadre portant sur 3 critères :
 - la circulation active du virus (taux de nouveau cas sur une période de 7 jours < 3000 cas/jour)
 - la capacité d'accueil en réanimation
 - la mise en place du système de test et de détection des chaînes de contamination
 - Cartographie nationale de la circulation du virus pour chaque département : points réguliers / 1^{er}

point au 7 mai

- Phase 1 : du 11 mai au 2 juin / Phase 2 : du 2 juin au début de l'été

● Adapter la stratégie nationale localement L'ECOLE

- Ouverture progressive des écoles maternelle et élémentaires à partir du 11 mai partout sur le territoire et sur la base du volontariat

- Ouverture des collèges (6^e et 5^e) à partir du 18 mai dans les départements où la circulation du virus est très faible

- fin mai, éventuellement ouverture des lycées, en commençant par les lycées professionnels début juin.

- Conditions sanitaires strictes :

- ✓ Pas plus de 15 élèves par classe
- ✓ Vie scolaire organisée en fonction des gestes barrières
- ✓ Masques pour les professeurs, les encadrants et les collégiens
- ✓ Masques pédiatriques pour les écoliers en cas de problèmes de santé se déclenchant à l'école

- Alternatives à l'enseignement à l'école : enseignement à distance à la maison, en étude, en activités périscolaires

- Souplesse et confiance laissées aux directeurs d'écoles, parents d'élèves, collectivités locales

- Ouverture des crèches pour des groupes de 10 enfants au maximum (priorité aux enfants de soignants, d'enseignants, aux familles monoparentales, aux parents ne pouvant effectuer de télétravail)

– **le 23 avril 2020** : déclaration de M. Emmanuel Macron aux représentants des maires.

Le retour à l'école se ferait sur la base du volontariat des parents et sans obligation. Les élèves concernés suivront les cours comme durant le confinement.

– **le 21 avril** : Jean-Michel Blanquer devant l'Assemblée Nationale

*Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer évoque un retour à l'école à partir du 11 mai étalé **sur trois semaines par niveaux de classe**.*

♦ **Le 11 mai, journée de pré-rentree pour le personnel enseignant.**

♦ **La première semaine (du 12 au 15 mai)** concernerait les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2, les élèves de CP et de CE1 dédoublés de l'éducation prioritaire (REP et REP +), de même que « les 65.000 enfants de zones rurales qui ont des taux d'encadrement de moins de 15 élèves » ainsi que les élèves des classes d'école primaire ne dépassant pas 15 élèves.

♦ **La deuxième (du 25 au 29 mai)** concernerait les élèves de Sixième, Troisième, Première et Terminale et les ateliers industriels en lycée professionnel.

♦ **Une reprise de l'ensemble des élèves se ferait la troisième semaine (du 2 au 5 juin)** avec des groupes ne dépassant pas 15 élèves.

Des dispositions particulières seront toutefois mises en place pour les élèves de petites et moyennes sections de maternelle, pour lesquels les gestes de distance de sécurité sont difficiles à faire respecter. « L'objectif » est qu'ils soient à l'école « en juin », « peut-être dès la troisième semaine de mai » par petits groupes, inférieurs à 10 élèves

→ Pour y arriver l'élève sera **soit en demi groupe, soit « à distance », soit à l'étude « si la configuration de l'établissement le permet », soit dans une activité sportive si la commune est en mesure d'en mettre en place.**

→ Quand le protocole sanitaire ne permettra pas un retour, l'école, le collège ou le lycée ne rouvrira pas.

→ De manière générale, il est possible que, dans certaines régions, le confinement se poursuive.

→ Si une famille ne veut pas envoyer son enfant à l'école, ce sera possible mais dans ce cas, il aura l'obligation de suivre l'enseignement à distance: « un élève ne sera jamais en dehors de l'obligation scolaire ».

Il s'agit de « grands principes » (qui seront encore discutés avant d'être stabilisés) mais il y aura « beaucoup de souplesse locale ».

[Visioconférence en commission des affaires culturelles et de l'éducation](#) (2h36min)

Doctrines d'accueil des élèves dans les écoles et établissements (23:50 – 32:09)

Doctrines sanitaires (33:33 – 35:21)

Doctrines pédagogiques (35:22 – 36:38)

Conclusion (36:38 – 38:15)